Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20261022-DM_92_2026-DE

ARRONDISSEMENT
Saint-Malo

COMMUNE
PLEUGUENEUC

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **16**
Nombre de conseillers de votants : **19**

Date de la convocation : **08 octobre 2026**
Date d'affichage de la convocation : **08 octobre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le treize du mois d'octobre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Mme CAZIN Mireille, Maire.

Étaient présents : CAZIN Mireille, Maire, BESSIN Pascal, BLAISE Estelle, GASCOIN Laurence, FIZELIER Christelle, GALLAIS Luc, HEUDES Estelle, LAURENT Eliane, LEMARIÉ Maxence, LÉVÊQUE Mickaël, MODESTE Benoît, NIVOLE Nathalie, ROULOIS-MASSON David, ROQUET Chantal, ROUX Sébastien et THARAULT Léa.
Absents excusés : LEBAS Sophie (a donné procuration à LAURENT Eliane), DUBUC Frédéric (a donné procuration à BLAISE Estelle) et MARIE Philippe (a donné procuration à GALLAIS Luc).
Absent : Néant

Un scrutin a eu lieu ; Mme HEUDES Estelle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°92-2026 RÉSULTATS DE LA CONSULTATION POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX ET L'AMÉNAGEMENT DE L'OAP DE LORGERIL ET DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU DISPOSITIF AMBITIONS COMMUNES

Nomenclature *: 1.1 Marchés publics*

Avec l'aide de l'ingénierie territoriale du Département d'Ille-et-Vilaine, Mme le Maire rappelle au Conseil municipal le lancement de la consultation en juillet dernier pour réaliser une étude de faisabilité portant sur l'état et les usages futures de 2 bâtiments communaux (ancienne Poste et cabinet médical actuel) et sur l'aménagement d'une zone UE rue de Lorgeril. L'objectif est d'aider les élus à retenir un scénario pour répondre à leurs attentes. Cette étude intégrera une programmation fonctionnelle et architecturale, une estimation financière du projet et un planning opérationnel.

La consultation s'est faite en deux temps, à savoir :

La première phase : Les candidats ont fourni un dossier de candidature comprenant les moyens humains (dont CV) et matériels, de l'équipe projet envisagée ainsi que leurs références pour des projets de même nature n'excédant pas 5 ans (photos, croquis, adresse, nature et descriptif de l'ouvrage, et tous les éléments participant à la compréhension de ces projets…).

La seconde phase : Les trois candidats sélectionnés (Préfigures, Fais la Ville et Céleste) ont produit une note de motivation et méthodologique, et une proposition d'honoraires. L'audition s'est tenue le 06 octobre dernier.

Critères de jugement des offres :

- La valeur technique de l'offre (60%) constituée de : la qualité de la note de motivation, la méthodologie proposée et le planning opérationnel.
- Le prix des prestations (40%).

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20261022-DM_92_2026-DE

C'est le cabinet Préfigures qui a obtenu la meilleure note (90.96/100).

Entendu cet exposé, sur proposition de la commission communale en charge du dossier, l'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre du cabinet pluridisciplinaire portée par le titulaire PRÉFIGURES et 5 cotraitants dont le montant s'élève à 39 950 € HT soit 47 940 € TTC,
- **DEMANDE** l'inscription de cette dépense au Budget Primitif 2026,
- **SOLLICITE** une subvention au titre du dispositif « Ambitions communes » auprès du Département d'Ille-et-Vilaine pour l'étude de faisabilité susnommée,
- **VALIDE** le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT	**Recettes attendues**
- Etude de faisabilité bâtiments communaux et aménagement zone UE : 39 950.00 €	- Autofinancement : 19 975 € - Ambitions communes (Département) : 19 975 €
Total de 39 950.00 € HT	

- **CHARGE** Mme le Maire de signer l'acte d'engagement notamment et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Pleugueneuc, le 13 octobre 2026.

Le Maire,

Mme CAZIN Mireille